

*Affaires courantes*

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture))** demande la permission de déposer le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Hockin (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**GESTION DE LA CHAMBRE**

## ADOPTION DU QUATRE-VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le quatre-vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit agréé.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Puisque le rapport a été présenté plus tôt aujourd'hui, je demanderais à un greffier de la Chambre de nous en faire la lecture pour que les députés puissent en prendre connaissance. Je mettrai ensuite la motion aux voix.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Traduction]

**PÉTITIONS**

## LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée, me dit-on, par environ 47 000 habitants de Calgary et concernant la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1540)

Cette pétition commence par une référence à Ryan Garrioch, un jeune garçon de treize ans, excellent élève, qui—si je comprends bien—a été tué dans la cour de l'école par un autre élève de 15 ans. Les pétitionnaires terminent en demandant que la Loi sur les jeunes contrevenants soit remplacée par une mesure visant à fixer à 13 au lieu de 18 ans l'âge maximum pour les jeunes contrevenants.

Cette pétition est de loin la plus importante que j'ai eu l'honneur de présenter. Quand ils sont venus récemment à Ottawa, cette pétition en main, les parents de cette jeune victime, Stu et Marg Garrioch, étaient terriblement troublés. En tant qu'Albertain, c'est aujourd'hui pour moi un honneur de présenter, à leur demande, cette pétition à la Chambre.

## LE COMPTOIR POSTAL DANS LA HIGH PARK PHARMACY

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter d'autres pétitions qui viennent s'ajouter à celles que j'ai déjà déposées de la part des habitants de la région de High Park qui s'opposent à la fermeture du comptoir postal n° 166, situé dans la High Park Pharmacy.

Les pétitionnaires se déclarent très satisfaits des services et de l'endroit où se trouve ce comptoir postal, la pharmacie de High Park. Ils demandent au Parlement d'intervenir auprès du gouvernement afin que ce comptoir soit autorisé à fonctionner dans les conditions et à son emplacement actuels.

Les usagers—plusieurs milliers—sont très satisfaits de cette succursale et ne comprennent pas pourquoi le gouvernement veut la fermer ou la déménager.

[Français]

## LA VIOLENCE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens d'Amos, Landrienne, Rivière-Héva, Saint-Mathieu et Val-